

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

*Nombre de
Conseillers*

En exercice – 15

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés -1

Séance du lundi 06 juillet 2026

six juillet deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés :

Etaient excusés : Anne-Sophie BELAZIZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Emilie OUDOT

Date de convocation et affichage le 24/06/2026

Délibération n° DE_2026_069B

DEMANDE DE SUBVENTION FEADER DE L'INTERVENTION RÉGIONALE "Investissements dans les dessertes forestières"

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :
 - Prestations de travaux pour mise au gabarit de route et de piste ;
 - Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
 - Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : AB255, AH8, AI49
 - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 17 mars 2011, en vigueur.
 - Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à **103 395,00 € HT (A)**
 - Le **montant éligible** du projet s'élève à **103 395,00 € HT (B)**
 - Le **montant de la subvention** (65%) sollicitée s'élève à **67 206.75 € (C)**
- Approuve le plan de financement suivant :
 - " Subvention sollicitée ([C]) 67 206.75 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 06 juillet 2026

" Autofinancement 36 188.25 €

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026

Date de reception de l'AR: 09/07/2026

025-212502561-DE_2026_069B-DE

A G E D I

- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour ce projet et à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective de l'aide Région-Feader. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne pourra dépasser 80% d'aides publiques, un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements et à l'entretien des équipements financés ;
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Nombre de vote(s) pour : 14

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

